

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20/03/2026

Objet : installation du nouveau Conseil municipal de Crotenay

Olivier, Maire sortant ouvre la séance et procède à l'appel des nouveaux élus à la suite des élections municipales du 15 mars 2026.

Deux élus sont absents : Félicien Jouham (excusé avec pouvoir à Loïs Mativet) et Damien Sartoris (excusé sans pouvoir).

La présidence de séance est transférée à Thierry Roche, doyen de l'assemblée.

Nathan FERREUX, est désigné assesseur en sa qualité de benjamin de l'équipe.

Carole Faivre est désignée secrétaire de séance.

Le quorum est atteint.

Le compte-rendu du dernier conseil municipal du 24 février 2026 est mis au vote et adopté à l'unanimité.

1°) Vote de l'élection du maire

L'élection du maire se déroule à bulletin secret et à la majorité absolue.

Un seul candidat se présente : Olivier Cavalin.

Résultat : 14 votants : 13 voix pour Olivier Cavalin et 1 bulletin blanc.

Olivier Cavalin est élu maire de Crotenay. Il reçoit l'écharpe tricolore, remercie l'ancienne équipe et souhaite la bienvenue aux nouveaux élus.

2°) Détermination et élection des adjoints

Olivier propose de fixer le nombre d'adjoints à 4 (30 % du conseil municipal).

Le vote se déroule à main levée : 10 voix pour, 1 contre, 3 abstentions.

Il y aura donc 4 adjoints.

3°) Élection des adjoints par liste à bulletin secret.

Une liste est proposée par Olivier :

1er adjoint : Raphaël Cote

2e adjointe : Marlène Bouveret

3e adjoint : Thierry Roche

4e adjointe : Carole Faivre

La liste des adjoints est adoptée à l'unanimité.

Répartition des délégations et commissions

Raphaël Cote : Intercommunalité, Finances/Budget, Animation.

Marlène Bouveret : Personnel, Affaires sociales, Communication.

Thierry Roche : Travaux, Aménagement, Environnement.

Carole Faivre : Affaires scolaires, Urbanisme.

Les conseillers seront invités à s'inscrire dans ces commissions lors de la prochaine réunion.

Des personnes extérieures au conseil municipal peuvent également participer aux travaux des commissions, sans droit de vote décisif.

Puis Olivier donne lecture de la charte de l'élu local qui est signée par tous les membres et il est ensuite procédé au vote des indemnités.

4°) Indemnités de fonction :

Il est proposé les rémunérations suivantes :

Monsieur le Maire : 1 820,96 € bruts mensuels (taux maximal).

Adopté à l'unanimité.

4 adjoints : 483,81 € bruts mensuels chacun (taux maximal).

Résolution adoptée avec 2 abstentions et 12 votes pour.

Remarque rapportée de Félicien Jouan : proposition de taux moindre pour les 2e, 3e et 4e adjoints ; Olivier précise qu'il souhaite une rémunération égalitaire car les 4 adjoints auront les mêmes responsabilités.

Remarques-questions diverses :

Fixer rapidement la réunion de la commission Budget pour préparer le prochain conseil.

Fixer et communiquer la date du prochain conseil municipal (prévu début avril).

Fin du conseil : 20h13

Le Maire

Le Secrétaire de séance



Olivier CAVALLIN

Carole FAIVRE